

### **Avis de demandes de dérogation mineure au Règlement de zonage 1406**

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 20 janvier 2025 à 19 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Permettre aux 3809-3811-3813, Grand Boulevard :
  - une aire de stationnement située en marge avant d'une largeur maximale de 62% au lieu de 50% de la largeur de terrain;
  - des allées d'accès situées en marge avant d'une largeur cumulative maximale de 62% au lieu de 50% de la largeur du terrain;
  - une distance minimale de 4,64 mètres au lieu de 6 mètres, entre deux allées d'accès sur un même terrain.
  
2. Permettre aux 3803-3805-3807, Grand Boulevard :
  - une aire de stationnement située en marge avant d'une largeur maximale de 62% au lieu de 50% de la largeur du terrain;
  - des allées d'accès situées en marge avant d'une largeur cumulative maximale de 62% au lieu de 50% de la largeur du terrain;
  - une distance minimale de 4,64 mètres au lieu de 6 mètres, entre deux allées d'accès sur un même terrain.
  
3. Permettre au 3840 boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (lot 5 285 298), la création d'un lot à partir du lot 5 285 298 :
  - d'une largeur d'au moins 17 mètres au lieu de 40 mètres;
  - d'une superficie d'au moins 2 100 mètres carrés au lieu de 2 500 mètres carrés.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 20 décembre 2024.

Véronica Mollica, avocate  
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert